Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 58 (1913)
Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

LVIIIe Année N° 2 Février 1913

Nos mitrailleuses d'infanterie.

L'introduction de compagnies de mitrailleurs dans notre cavalerie, en 1898, avait placé la Suisse une fois de plus au premier rang dans les progrès de l'armement. Elle fut bientôt suivie dans cette voie et dépassée par les Etats voisins. 32 mitrailleuses pour toute notre armée de campagne ne suffisaient pas; on reculait cependant devant une augmentation des compagnies de mitrailleurs de cavalerie à cause de la difficulté de trouver le grand nombre de chevaux nécessaire. De plus on sentait le besoin de faire bénéficier l'infanterie d'un surcroît de puissance de feu.

La création d'unités de mitrailleuses attachées à l'infanterie fut donc décidée en principe, après que tous nos voisins eurent acquis une énorme supériorité dans ce domaine. Restaient à déterminer le modèle de mitrailleuse et le moyen de transport dont on doterait ces unités.

Après de nombreux essais des mitrailleuses les plus connues, on examina dans des cours d'essai (avec la troupe) les modèles Maxim et Schwarzlose. Ces expériences furent favorables au système Maxim, qui a déjà fait ses preuves dans la cavalerie et les troupes de forteresse. Il fut adopté sous sa forme nouvelle présentant plusieurs perfectionnements de détail.

Quant au moyen de transport, on s'inspira des expériences faites dans les armées étrangères. L'Allemagne, reculant devant le coût de compagnies montées, avait constitué des réserves de feu assez mobiles au moyen de ses *Abteilungen* (voitures à 4 chevaux, personnel sur les voitures ou à cheval), tandis qu'elle attribuait à quelques unités d'infanterie des « compagnies » (voitures à 2 chevaux, personnel à pied), comme renforcement de la ligne de feu. La France s'en tient au principe du renforce-